

HBH
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 80 700 Euros
93, Avenue Henri Fréville 35200 RENNES
RCS RENNES 487 607 095
(ci-après la « Société »)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 19 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le dix-neuf juin,

La société BLOT IMMOBILIER, Société par Actions Simplifiée au capital de 2 000 000 Euros, dont le siège social est situé à RENNES (35000) - 93, Avenue Henri Fréville ;

Représentée par Madame Sandra BLOT, agissant en qualité de Directeur Général – Vice-Président ;

Associée unique de la Société HBH, Société par Actions Simplifiée à associé unique au capital de 80 000 Euros dont le siège social se situe 93, Avenue Henri Fréville à RENNES (35200) ;

I - A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Présidente de la société, la société BLOT IMMOBILIER, associée unique a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 janvier 2025.

II - A pris les décisions suivantes relatives à l'ordre du jour suivant :

- Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 janvier 2025,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Examen et approbation des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce,
- Renouvellement du mandat des Commissaires aux comptes,
- Convocation verbale,
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Monsieur Jean-Hugues HOUEDRY, Commissaire aux comptes est présent.

PREMIERE DECISION

Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 janvier 2025

DEUXIEME DECISION

Affectation du résultat de l'exercice

TROISIEME DECISION

Approbation des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce

L'associée unique précise que les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce seront portées au registre des décisions de l'associée unique en annexe au présent procès-verbal.

QUATRIEME DECISION

Renouvellement du mandat des Commissaires aux comptes

Les mandats de Monsieur Jean-Hugues HOUEDRY, Commissaire aux comptes titulaire et du cabinet RSM OUEST AUDIT, Commissaire aux comptes suppléant, étant arrivés à expiration, l'assemblée générale décide de renouveler pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 janvier 2031, le mandat de Monsieur Jean-Hugues HOUEDRY, et de nommer le cabinet AD'EX AUDIT, en tant que Commissaire aux comptes suppléant.

CINQUIEME DECISION

Convocation verbale

L'associée unique décharge purement et simplement la présidence du défaut de convocation par lettre recommandée avec accusé de réception.

SIXIEME DECISION

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal ainsi que du Bilan, Compte de résultat et de l'Annexe en vue d'effectuer auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de RENNES, les dépôts requis par la réglementation en vigueur.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et le Président et répertorié sur le registre des décisions de l'associée unique.

La société BLOT IMMOBILIER, Présidente et associée unique

Madame Sandra BLOT - ès-qualités

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Sandra BLOT', is written within a rectangular box.